

## Communiqué de presse

Au mois de mars 2013, le SYNAPSES s'était fait l'écho de la concurrence déloyale de ventes à caractère commercial, effectuées par des particuliers sous le couvert de bourses d'échange. L'organisation professionnelle avait agi dans l'intérêt de ses adhérents et était intervenue auprès des services chargés du contrôle de ces manifestations.

Partie civile, le SYNAPSES a fait en sorte que de telles pratiques ne demeurent pas impunies et que, surtout, une telle affaire ait une vertu pédagogique.

C'est ainsi que, dans le cadre d'une composition pénale à l'encontre d'une des personnes poursuivies, celle-ci a dû verser une amende au Trésor public, et le SYNAPSES a obtenu:

- le versement d'une somme couvrant la réparation du préjudice subi,
- la parution, aux frais du contrevenant, dans deux publications dédiées à l'aquariophilie (l'une grand public, l'autre professionnelle), de la décision du Président du Tribunal de Grande instance de Nantes.

Cette action a permis au SYNAPSES de mettre en pratique une procédure, murement expertisée en interne, destinée à préserver les intérêts des professionnels et à faire échec aux divers contournements de la législation et de la réglementation par des personnes qui agissent dans l'ombre.

Le SYNAPSES sera toujours à l'écoute des acteurs professionnels pour les accompagner lorsque leurs intérêts seront menacés.

Paris, le 13 février 2014

Dossier suivi par Luc LADONNE

☎ : 01 44 26 30 98

☎ : 01 77 65 66 02

☎ : 06 20 79 28 37

<http://www.syndicat-animaleries.org>  
[contact@syndicat-animaleries.org](mailto:contact@syndicat-animaleries.org)